Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20231205-1151-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2023

Date de mise en ligne : 8 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14 :
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ESPACE SKATEPARK

Séance Ordinaire du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 décembre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Françoise COSSECQ (à Nathalie SOARES), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Julie-Anne BROUSSIN (à Jean-Georges MICOL), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Jonathan VANDENHOVE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20231205-1151-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2023
Date de mise en ligne : 8 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023

DOSSIER N° 14 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ESPACE SKATEPARK

RAPPORTEUR : Xavier DE JAVEL

La Ville du Bouscat a fait le choix dans le cadre du Bouscat 2030 de développer une ville polycentrique : la plaine des Ecus est l'un de ces centres dédiés à la pratique du sport de manière plus diverse encore qu'elle ne l'est déjà. La piscine rénovée, le nouveau terrain synthétique et la création d'un espace de vie skatable sont autant d'équipements concrets qui vont promouvoir et faciliter la pratique sportive.

Des conventions sont en cours d'étude avec les 3 collèges du canton et des associations sportives en vue de mettre l'équipement à leur disposition pour permettre l'accès à cette activité dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs du territoire.

C'est pourquoi, dès 2022 concernant l'espace de vie skatable, la ville a été accompagnée par l'entreprise DEDICATION pour l'écriture d'un schéma directeur pour la pratique du skate au Bouscat.

Ce schéma a confirmé que le lieu idéal d'implantation était la plaine des Ecus.

En 2023, l'entreprise Hall 4 a été missionnée pour assurer la maitrise d'œuvre.

Cet équipement permettra une pratique multi glisse (skate, roller, trottinette, BMX, ...). Différents utilisateurs cohabiteront en un même lieu, ce qui favorisera la mixité sociale et générationnelle et offrira au public non pratiquant (spectateurs, parents, accompagnateurs) des espaces dédiés et sécurisés.

Le projet d'équipement présenté s'inscrit dans une enveloppe financière de 400 000 €. Il sera réalisé sur l'exercice 2024.

La ville va demander une aide financière au conseil départemental dans le cadre d'une subvention nommée « Autres équipements sportifs » et une aide à l'ANS (Agence Nationale du Sport) dans le cadre de l'appel à projet « plan 5000 terrains de sports ».

La commune pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets « plan 5000 terrains de sports » lancé par l'agence National du sport,

VU le règlement intérieur de la subvention « Autres équipements sportifs » du Conseil Départemental,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous partenaires ou organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation de ce projet,

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20231205-1151-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2023

Date de mise en ligne : 8 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 5 décembre 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Jonathan VANDENHOVE